

**Communiqué de presse :**

**RDC : Le BCNUDH condamne l'attaque meurtrière contre un campement de peuples autochtones Mbuti à Ngadi (Beni) et appelle à une protection renforcée des civils vulnérables**

**Kinshasa, le 2 juin 2026** – Le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo condamne avec la plus grande fermeté l'attaque meurtrière perpétrée dans la nuit du 30 au 31 mai 2026 contre un campement de peuples autochtones Mbuti à Ngadi, dans la commune de Ruwenzori, à Beni, au Nord-Kivu.

Selon des informations concordantes, cette attaque violente, commise par des éléments des Forces démocratiques alliées (ADF), a coûté la vie à au moins sept civils, dont six membres de la communauté autochtone Mbuti, parmi lesquels figurait une femme. Le comédien et artiste Shukrani Nzanzu Mangese, tué aux côtés de plusieurs membres de sa famille, fait aussi partie des victimes. Des informations font également état de plusieurs personnes portées disparues.

Le BCNUDH exprime ses plus sincères condoléances aux familles des victimes ainsi qu'à l'ensemble de la communauté des peuples autochtones Mbuti, durement éprouvée par ce drame.

Cette nouvelle attaque s'inscrit dans un contexte persistant d'insécurité et d'exactions ciblées dans le territoire de Beni, ce qui accentue la vulnérabilité multidimensionnelle des peuples autochtones, déjà confrontés à des déplacements forcés hors de leurs terres ancestrales, leur milieu de vie naturel, ainsi qu'à un accès limité à l'assistance humanitaire.

Le BCNUDH rappelle qu'en 2022 la République démocratique du Congo s'est dotée d'une loi portant protection et promotion des droits des Peuples Autochtones. Les autorités congolaises ont l'obligation de garantir la sécurité de tous les civils, avec une attention particulière aux groupes historiquement marginalisés et particulièrement vulnérables en période de conflit armé.

Plus de 300 civils ont été sommairement exécutés par les ADF depuis le début de l'année dans les provinces de l'Ituri et du Nord Kivu.

Le BCNUDH exhorte les autorités à ouvrir immédiatement une enquête indépendante, prompte et impartiale dans les circonstances de cette attaque, afin d'identifier les auteurs et les traduire devant la justice. Il est également nécessaire de renforcer la protection des civils et sécuriser les campements et zones de vie des peuples autochtones. Le BCNUDH appelle aussi à **la prise en charge et une assistance humanitaire** d'urgence aux rescapés et aux familles affectées par cette tragédie.

Le BCNUDH réaffirme enfin son engagement constant aux côtés des institutions de la République et de la société civile en faveur de la promotion et de la protection des droits humains, ainsi que de la lutte contre l'impunité en République démocratique du Congo.

**Pour toute information supplémentaire**

Quartier général de la MONUSCO, 12 Avenue des aviateurs, Kinshasa – Gombe PO. Box 8811, République démocratique du Congo

Téléphone : +243 (0) 818 907 241 / +243 (0) 997 068 200 | Mail : [monusco-jhro-drc@un.org](mailto:monusco-jhro-drc@un.org) | Web : [www.ohchr.org](http://www.ohchr.org)